

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Date de convocation au conseil municipal : 13 novembre 2017

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Brossard Marie-Pierre, Denis Cédric, Desforges Eric, Lempeseur Emmanuel Locoche Alain, Moricet Sandrine, Renault Anne-Marie et Vallée Marie-Claire.

ABSENT : Joubert Jacky, Grégoire Benjamin, Labbé Annie.

Madame Sandrine MORICET a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Projet aménagement de la rue de l'éolienne

Décisions du maire

Questions diverses :

- Compte rendu conseil d'école
- Congrès des Maires

Délibération n° 2017-49-1.1

Objet : Projet aménagement de la rue de l'éolienne

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet d'aménagement de la rue de l'Eolienne, chaque conseiller municipal a reçu le projet technique établi par le CAUE et l'ADAC.

Ce projet comprend : la requalification de la rue de l'Eolienne, le réaménagement du parking sous les tilleuls avec la création d'une aire de camping car, la création d'une zone de loisirs sur la parcelle de l'ancienne station d'épuration et l'intégration des conteneurs à verre et à papier.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à **176.000 € HT**. Il faudra ajouter les honoraires du bureau d'études.

Les travaux pourraient être réalisés en plusieurs tranches :

- tranche ferme études AVP/PRO/ACT
- tranche optionnelle 1 estimée à 103 500 € HT : aménagement du premier tronçon de la rue de l'éolienne, création de l'aire d'accueil camping-car et requalification du stationnement sous les tilleuls
- tranche optionnelle 2 estimée à 37 500 € HT : aménagement du parc
- tranche optionnelle 3 estimée à 35 000 € HT : aménagement du second tronçon de la rue de l'éolienne.

Suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :

- Choix du bureau d'études en 2018
- Dépôt des demandes de subvention fin 2018 pour réalisation des tranches de travaux optionnelles en 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le principe de réalisation de cette opération
- décide de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre en 2018 et d'inscrire les crédits au budget unique 2018
- autorise Monsieur le Maire à viser tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération n° 2017-50-6.4

Décisions du maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du 08 avril 2014 et du 18 juillet 2016,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

Décision n° 20 -2017 : Déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 02-2017 adressée par Maître Franck LUSSEAU, notaire à Cormery, en vue de la cession moyennant le prix de 1 €, d'un terrain sis à Dolus-le-Sec, cadastré section ZN n° 166 – La Gaillarderie, d'une superficie de 2a21 ca, appartenant à M. Archambault et consorts.

Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 26 octobre 2017.

Décision n° 21- 2017 : Déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 03-2017 adressée par Maître Franck LUSSEAU, notaire à Cormery, en vue de la cession moyennant le prix de 1 €, d'un terrain sis à Dolus-le-Sec, cadastré section ZN 165 – La Gaillarderie, d'une superficie de 11 ca, appartenant à M. Archambault et consorts

Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 26 octobre 2017.

Décision n° 22-2017 : Déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 04-2017 adressée par Maître Nathalie LOUAULT, notaire à Loches, en vue de la cession moyennant le prix de 103 000 €, d'une propriété sis à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 863, E 864 et E 861 – 8, rue La Fayette, d'une superficie de 4a52, appartenant à M. SELLIER David.

Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 06 novembre 2017.

Décision n° 23-2017 / Signature d'une convention de stage avec le Lycée professionnel Thérèse Planiol – Place des Prébendes – 37600 Loches visant à accueillir Monsieur Théo BULIDON au sein de La Mairie de Dolus-le-Sec – Service Administratif pour un stage d'application en milieu professionnel du 06/11 au 02/12/2017 et du 12/03 au 07/04/2018.

Questions diverses :

- Compte rendu du conseil d'école du 7 novembre 2017 remis à chaque conseiller
L'effectif de la rentrée est de 86 élèves.
Point sur les travaux :
 - Achat d'un vidéo projecteur interactif pour la classe des CE1-CE2
 - Installation de deux rampes d'accès handicapés (cantine et entrée école)
 - Réaménagement de la cantine scolaireDemandes :
 - Souhait que chaque classe soit équipée d'un tableau numérique,
 - Revêtement de la cour en attente
 - Demande installation d'un chauffe-eau dans la classe maternelle
 - Problème de l'atsem dans la classe de GS CP si le contrat avenir n'est pas renouvelé
- Congrès des Maires

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Jeudi 14 décembre 2017 à 20 h ou mardi 19 décembre 2017 à 20h (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.